



## Divorce et abandon du domicile

Par **lusitano91**, le **01/07/2014** à **11:14**

Bonjour,

J'aimerais savoir ce qu'il faut que je fasse afin de me protéger pendant la procédure de divorce!

Ma femme a quitté le domicile conjugal depuis le 11 mai 2014 car elle désire divorcer en prétextant que nous nous entendons plus et que nous avons des disputes régulièrement!(surtout au sujet de faire un enfant, je le désirais et elle non)

Etant donné qu'elle n'a toujours pas entamé la moindre procédure, que dois-je faire pour me protéger du fait qu'elle est quitté le domicile conjugal?

Que dois-je faire si entre temps je trouve une nouvelle petite amie?

Merci de bien vouloir m'apporter les réponses nécessaire.

Cordialement

Par **youris**, le **01/07/2014** à **14:45**

bjr,

je vous conseille de voir rapidement un avocat car le code civil dans son article 215 prévoit que les époux s'obligent à une communauté de vie.

mais tant que le mariage existe, les droits et obligations des époux demeurent, en particulier le devoir de fidélité, d'assistance.

cdt